Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601477-20251208-2025D84-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le huit décembre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : lundi 1er décembre 2025

Conseillers en exercice : 25 - Conseillers présents : 18 - Votants : 20

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - Mme BRÛLÉ Karine - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy - M. SEIGNARD André

POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie (Pouvoir à M. BLINO Jérôme) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. MORICET Xavier

Délibération n°2025D84 : Fixation des divers tarifs municipaux pour l'année 2026

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante ***les grilles tarifaires pour l'année 2026*** (jointes à la présente délibération) proposées par la commission des finances qui s'est réunie le 06 novembre 2025 :

- la voirie
- les travaux en régie
- les droits de place
- les ventes de bois
- la salle de Sainte-Marie
- le foyer rural
- la salle des sports
- les photocopies et les fax
- divers tarifs (cirques, terre végétale, terrain de la Garenne)
- les sépultures :
- les tarifs de la salle socioculturelle multifonctions « Le Forum » ainsi que le théâtre et le studio de répétition et d'enregistrement

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances réunie le 6 novembre 2025, pour augmenter de 2 % les tarifs municipaux, Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de tarifs pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601477-20251208-2025D84-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** les tarifs de l'année 2026 conformément aux tableaux joints en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Guy DAVID



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.